

## Déclaration de la FSU au CTPA du 21/12/06

Le projet de décret sur les obligations de service des enseignants du second degré a été soumis au Comité technique paritaire ministériel le 18 décembre. Faut de n'avoir été entendue par le ministre, l'intersyndicale des 15 du second degré a appelé les personnels enseignants, d'éducation et CO-Psy à la grève ce jour là avec succès. L'unité ainsi réalisée (l'intersyndicale représente plus de 99% des personnels) est sans aucun précédent. Elle est à la hauteur de la colère qui anime la profession face aux initiatives et au mépris d'un ministre qui n'écoute rien et fait la leçon sur tout.

Pour le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU, cet appel à la grève est une étape dans la bataille qu'ils mènent depuis des mois sur la question du temps de travail des enseignants avec, notamment, la grève du 28 septembre et la journée nationale d'expression du 29 novembre qui a permis de remettre au ministère les premières signatures de la pétition « Temps de travail : la coupe est pleine ! », pétition signée aujourd'hui par près de 50 000 enseignants. Par ailleurs, l'opération « Vérité -temps de travail des enseignants » a permis de confirmer les résultats déjà donnés par une enquête du ministère de 2002 : les enseignants travaillent en moyenne près de 40h par semaine et sont présents dans leur établissement plus de 25h par semaine.

Le projet de décret sur les obligations de service a pour objectif premier de supprimer des postes, coûte que coûte, au détriment des enseignants comme des élèves (3 000 postes supprimés en 2007, 12 000 à terme). Les principales dispositions contestées sont :

- la remise en cause des « premières chaires ». Pour 100 000 enseignants, selon les cas, le service d'enseignement sera augmenté d'1 heure par semaine (soit 2 à 3 heures de travail effectif en plus) ou bien le salaire annuel sera amputé de 1 500 Euros. Le prétexte officiel serait que la 1ère partie du bac a été supprimée. Or cette suppression date maintenant de plus de 40 ans ! En réalité, la préparation du bac se déroule bien sur les 2 années du cycle 1ère -terminale et la charge de travail est bien la même aux 2 niveaux
- la remise en cause des heures permettant le suivi des labos de sciences physiques, de sciences et vie de la terre, de technologie, de langues, de cabinet d'histoire géographie,
- *la remise en cause du service public d'éducation sur le champ de l'accès aux APSA. (Activités Physiques Sportives et Artistiques) etc.*

Deux autres dispositions du décret suscitent une tout aussi vive opposition, parce qu'elles portent atteinte à la qualité de l'enseignement et conduisent à une dénaturation du métier :

- la multiplication des affectations sur deux disciplines, dont une pour laquelle l'enseignant n'est ni formé ni qualifié, ce qui ne peut qu'affaiblir son autorité pédagogique auprès des élèves.
- la multiplication des affectations sur 2 ou 3 établissements, éventuellement très éloignés les uns des autres, ce qui rend presque impossible un véritable suivi des élèves et le travail en équipe.

Les syndicats du second degré de la FSU demandent avec l'intersyndicale :

le retrait du projet de décret l'ouverture de véritables négociations sur la prise en compte des réalités du métier et que soient améliorées les conditions de son exercice.

Pour notre académie, la stabilisation des effectifs devrait permettre une préparation de rentrée moins conflictuelle que ces dernières années. Si le ministre persiste dans ses agressions et son mépris, il n'en sera rien et c'est une crise sociale majeure qu'il va déclencher.